



*Villiers-sur-Marne*

---

**RAPPORT DE PRESENTATION DU  
BUDGET PRIMITIF 2017  
Budget principal**

***Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser les données issues des documents budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions budgétaires et comptables (M14)***

***L'adoption du budget primitif s'inscrit dans le cycle annuel budgétaire. Il a été précédé par le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 27 février dernier. En ce qui concerne les membres du Conseil Municipal, les documents officiels sont insérés au dossier du Conseil Municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L.2121-12 du CGCT.***

## BUDGET PRINCIPAL

### A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de Fonctionnement du Budget primitif de l'exercice 2017 s'équilibre à la somme de 65 000 000 €.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	12 663 205,00	
012	Charges de personnel	28 279 447,00	
014	Atténuation de produits (fngir et fpic)	5 257 500,00	
65	Charges de gestion courante	2 620 390,00	
66	Charges financières	2 704 920,37	
67	Charges exceptionnelles	686 647,80	
67	Charges exceptionnelles	1 100 000,00	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>53 312 110,17</b>	
002	<i>Déficit cinéma</i>	<i>366 889,83</i>	
023	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	<i>3 400 000,00</i>	
042	<i>Opération ordre transfert entre sections</i>	<i>7 921 000,00</i>	
	<b>total des opérations d'ordre</b>	<b>11 687 889,83</b>	
002	<i>Résultat reporté 2016 (excédent)</i>		<i>7 935 766,95</i>
013	Atténuation de charges		230 000,00
70	Produits des services et du domaine		6 851 000,00
73	Impôts et taxes		33 728 000,00
74	Dotations subventions et participations		8 866 153,05
75	Autres produits de gestion courante		749 300,00
76	Produits financiers		420 000,00
77	Produits exceptionnels		10 780,00
	<b>Total des recettes réelles</b>		<b>50 855 233,05</b>
042	Opérations ordre transfert entre sections		6 209 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>65 000 000,00</b>	<b>65 000 000,00</b>

I – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT présentent cette évolution :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU 2016	DEPENSES REALISEES	TAUX réalisation	BUDGET 2017	évolution CA/BP
011	Charges à caractère général	12 745 424,30	11 423 047,31	89,62%	12 663 205,00	10,8%
012	Charges de personnel	26 262 062,00	26 091 563,26	99,35%	28 279 447,00	8,4%
014	Atténuation de produits	2 462 500,00	1 876 351,00	76,20%	5 257 500,00	180,2%
65	Charges de gestion courante	2 499 842,00	2 160 922,34	86,44%	2 620 390,00	21,3%
66	Charges financières	3 207 746,00	2 160 145,72	67,34%	2 704 920,37	25,2%
67	Charges exceptionnelles	411 000,00	141 356,65	34,39%	686 647,80	385,8%
68	Provisions pour risques	0	0		1 100 000,00	
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>47 588 574,30</b>	<b>43 853 386,28</b>	<b>92,16%</b>	<b>53 312 110,17</b>	<b>21,6%</b>
023	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	<i>3 245 000,00</i>			<i>3 400 000,00</i>	
042	<i>Opérations ordre transférées en SI</i>	<i>1 317 200,00</i>	<i>1 506 668,68</i>	<i>114,38%</i>	<i>7 921 000,00</i>	
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>4 562 200,00</b>	<b>1 506 668,68</b>		<b>11 321 000,00</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>52 150 774,30</b>	<b>45 360 054,96</b>	<b>86,98%</b>	<b>64 633 110,17</b>	<b>42,5%</b>

➤ **Les charges à caractère général : 12 663 205 €** (chapitre 011) qui regroupent les achats de biens et de services correspondant aux dépenses quotidiennes de la collectivité représentent 24% des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges restent évoluent d'environ 10% par rapport à 2016 du fait de l'évolution des rythmes scolaires, l'augmentation des dépenses d'énergie, des dépenses alimentaires, des formations obligatoires en faveur du personnel, l'évolution des transports collectifs et de l'entretien du matériel

➤ **La masse salariale : 28 279 447 €** (chapitre 012) augmente de 8,4%.

L'évolution de la masse salariale est en augmentation du fait principalement de l'application des différentes réformes de l'Etat à travers :

- l'augmentation du point d'indice de 0,6% supplémentaires démarrée en 2016 ;
- la mise en œuvre de la réforme portant sur le rééquilibrage progressif de la rémunération indiciaire des catégories A B C
- l'augmentation liée au Glissement Technicité Vieillesse de 1,12% ;
- la poursuite sur l'année de la mise en œuvre des rythmes scolaires (passage de l'école du samedi au mercredi matin) démarrée en septembre 2016 ;
- l'organisation des opérations électorales présidentielles et législatives (4 tours) ;

ainsi que par le remplacement d'agents temporairement indisponibles (maladie – maternité...); les remplacements temporaires nécessaires au bon fonctionnement du service public (normes d'encadrement dans les services qui accueillent des enfants)

- **Les atténuations de produits : 5 527 500,00 €** en augmentation de 180% due au montant prévisionnel du FNGIR (1 562 000 €) ; du Fond de péréquation (500 000 €) ; des écritures de transfert entre la ville et l'établissement public (Territoire Paris Est Marne et Bois) qui reprennent les redevances de l'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 2 835 000 € et la redevance de l'assainissement d'un montant de 360 000 €, précédemment inscrites dans leurs budgets respectifs.

Ces opérations se neutralisent par un produit prévu en recettes au chapitre 70.

- **Les charges de gestion courantes : 2 620 390,00 €** (chapitre 65) prévoient principalement les subventions versées aux associations qui font l'objet d'une délibération spécifique. Ce chapitre budgétaire augmente de 21,3% du fait du montant de la contribution du fond de compensation des charges territoriales (FCCT) d'un montant de 161 000,00 € (0 versé en 2016), de l'augmentation prévisionnelle de la contribution aux services de secours et incendie (+50 000€ // 2016).

- **Les charges financières : 2 704 920 €** (chapitre 66) progressent du fait d'une provision inscrite pour faire face à un éventuel réaménagement d'emprunts au cours de l'année. Cette provision sera utilisée au paiement des frais générés par ce réaménagement.

Les intérêts de la dette s'élèvent à 5,08 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- **Les charges exceptionnelles : 686 647 €** (charges 67) augmentent et prévoient l'intégration du résultat du budget de l'assainissement de 430 774 €.

- **Les provisions pour risques : 1 100 000 €** (chapitre 68) font l'objet d'une délibération spécifique qui reprend l'identification de deux risques susceptibles d'intervenir au cours de l'année à travers :
  - une provision de la ville en cas de déficit de la concession d'aménagement du quartier des Hautes Noues prévu par l'avenant n°12 du traité de concession s'élevant à 960 000 €.
  - le montant des loyers des quatre dernières années du bail sis rue André Rouy d'environ 140 000 € du fait que le propriétaire ne se soit pas manifesté malgré les relances de la ville.
  
- **Les opérations d'ordre : 7 921 000,00 €** (chapitres 023 et 042) concernent les dotations aux amortissements d'un montant de 2 836 000 € ainsi que des écritures de régularisation comptable de 6 185 000 € liée au réaménagement d'emprunt à venir (écriture neutralisée par un produit identique en recettes de fonctionnement). Enfin, un autofinancement prévisionnel de 3 400 000 €.

II – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT peuvent être retracer comme suit :

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU 2016	RECETTES REALISEES	TAUX réalisation	BUDGET 2017	évolution CA/BP
002	Résultat reporté (excédent)				7 935 766,95	
013	Atténuation de charges	270 000,00	310 512,28	115,00%	230 000,00	-25,9%
70	Produits des services et du domaine	3 806 890,00	3 519 553,63	92,45%	6 851 000,00	94,7%
73	Impôts et taxes	33 722 904,60	34 046 581,67	100,96%	33 728 000,00	-0,9%
74	Dotations subventions et participations	9 426 045,00	10 183 657,91	108,04%	8 866 153,05	-12,9%
75	Autres produits de gestion courante	760 841,00	754 746,65	99,20%	749 300,00	-0,7%
76	Produits financiers	373 600,00	839 031,11	224,58%	420 000,00	-50%
77	Produits exceptionnels	16 842,00	234 824,42	1394,28%	10 780,00	-95,4%
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>48 377 122,60</b>	<b>49 888 907,67</b>		<b>50 855 233,05</b>	<b>1,9%</b>
042	Opérations d'ordre transférées enSI	43 000,00	21 079,20	49,02%	6 209 000,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>48 420 122,60</b>	<b>49 909 986,87</b>	<b>102,86%</b>	<b>65 000 000,00</b>	<b>30,2%</b>

- L'évolution des **produits des services : 6 851 000,00 €** (chapitre 70). Leur part dans les recettes réelles de fonctionnement représente 13,5 %. Cette hausse des produits n'est due qu'à la régularisation des écritures comptables entre la ville et l'établissement public (Territoire Paris Est Marne et Bois) qui compensent les atténuations de produits en dépenses de fonctionnement pour un montant de 3 200 000,00 €. En ce qui concerne les produits des services, ceux-ci restent stables par rapport à 2016 pour atteindre un montant de 3 600 000,00 €.



➤ Le produit des **impôts et taxes : 33 728 000 €** (chapitre 73) comprend notamment :

- Le produit fiscal local : 22 360 000 €

Ce produit s'obtient **sans augmentation des taux d'imposition** de la manière suivante :

- Le taux de la taxe d'habitation (34,49%) pour un produit attendu de 13 369 000 €
- Le taux de la taxe sur le foncier bâti (24,40%) pour un produit attendu de 8 818 000 €
- Le taux de la taxe sur le foncier non bâti (145,71%) pour un produit attendu de 173 000 €

Rappel des bases d'imposition notifiées en 2016 :

Taxe d'habitation : 39 407 000,00 €

Taxe sur le Foncier Bâti : 35 997 000,00 €

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 101 200,00 €

Les bases d'imposition ne sont pas revalorisées par la loi de finances. et ne permettent pas d'obtenir de produit supplémentaire par rapport à 2016. A ce jour, l'état fiscal 1259 n'est toujours pas transmis à la collectivité. Il y aura certainement des variations physiques des bases.

- L'attribution de Compensation versée par le Territoire : 5 270 000 €

- La Taxe sur l'électricité : 400 000 €
- Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 3 110 000 €
- Le fonds de solidarité des communes d'Ile de France : 1 490 000 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation : 900 000€
- La taxe locale sur la publicité extérieure : 190 000 €

Ce chapitre budgétaire représente 66,3% des recettes réelles de fonctionnement

- **Les dotations et subventions : 8 866 153,00 €** (chapitre 74) en diminution de 12,9% du fait de la baisse subie au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (-373 000€) ; d'une diminution de l'aide accordée par l'Etat au titre des projets (Contrat de Ville...) (-288 000€) ; d'un désengagement du Département à hauteur de 66 000 € ; d'une diminution des aides de la Caisse d'Allocations Familiales de 190 000€ ainsi que d'une perte de recette liée à la compensation de la CET de 400 000 € perçue en 2016 et non reconduite en 2017.

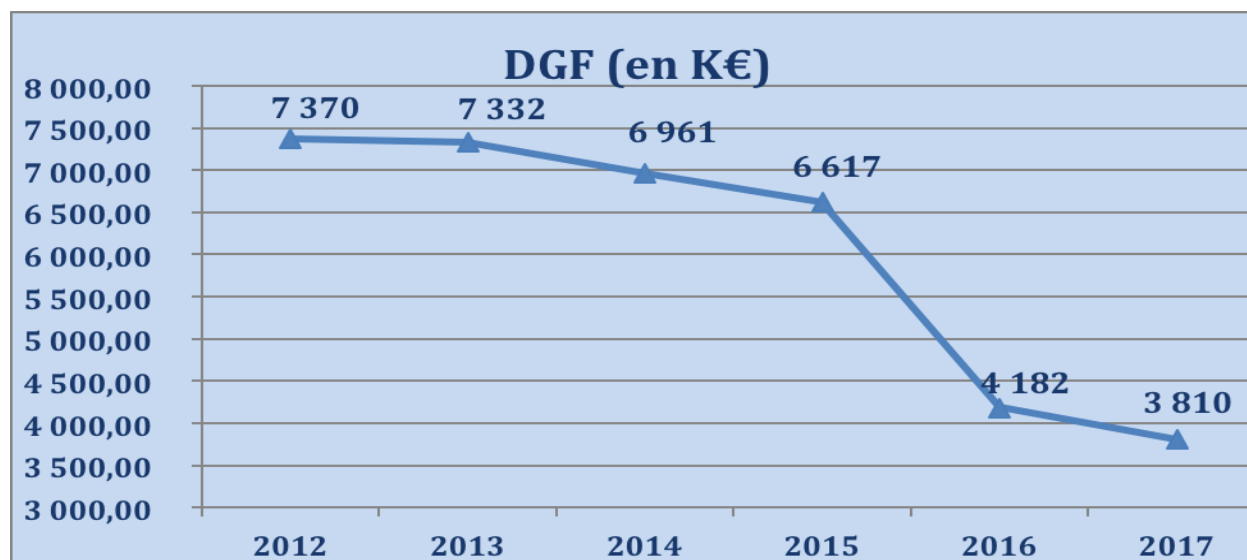
Ce chapitre est principalement composé de :

- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale : 1 160 000 €
- La Dotation nationale de péréquation : 630 000 €
- Les subventions CAF : 1 986 900 €
- Les compensations fiscales : 603 000 €
- Les subventions du Département : 186 000 €

- Les participations de l'Etat : 465 500 €
- La Dotation Globale de Fonctionnement : 3 810 000 €

Elle subit une fois de plus la baisse annoncée dans l'élaboration de la loi de finances. Son évolution a été la suivante :

	2012	2013	%	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%
D.G.F.	7 370	7 332	-0,5%	6 961	-5%	6 617	-4,9	4 183	-36,8%	3 810	-8,9%



Ce poste représente 17,44 % des recettes réelles de fonctionnement.

- **Les autres produits de gestion courante : 749 300 €** (chapitre 75) en équilibre par rapport à 2016, ce poste retrace le produit de l'encaissement des loyers, et diverses redevances versées par nos concessionnaires.

- **Les produits financiers : 420 000 €** (chapitre 76) ce poste correspond au produit lié au remboursement de l'Etat sur la sorties des deux emprunts à risques.
  
- **Les opérations d'ordre : 6 209 000,00 €** (chapitre 042) concernent principalement les écritures de régularisation comptable de 6 185 000 € liée au réaménagement d'emprunt. La contrepartie se trouve en dépenses (opérations d'ordre).

### III – CONCLUSION :

#### Quelques comparaisons de ratios 2016 / 2017

<b>ratios</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant :	1 666,88	1 885,29
Produit des impositions directes par habitant	925,39	1 192,73
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 669,57	1 798,40
DGF par habitant	189,16	134,73
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	55,44	53,04
En cours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	136,39	131,47

## B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement du Budget primitif de l'exercice 2017 s'équilibre à la somme de 26 000 000 €.

CHAPITRE	DEPENSES	Budget 2016	Réalisé 2016	Taux réalisation	REPORT	Budget 2017
<b>001</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>737 879,16</b>	<b>737 879,16</b>	<b>100%</b>	-	<b>3 401,24</b>
040	Opérations d'ordre	43 000,00	21 079,20	49,02%		6 209 000,00
041	Opérations patrimoniales	4 000 000,00	2 163 846,43	54,10%		3 915 000,00
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>4 043 000,00</b>	<b>2 184 925,63</b>	<b>54,05%</b>	-	<b>10 124 000,00</b>
16	Emprunts (remboursement k dette)	4 298 000,00	4 201 565,54	97,76%	-	4 159 656,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	1 430,00	71,50%	-	20 000,00
	<b>Total des opérations financières</b>	<b>4 300 000,00</b>	<b>4 202 995,54</b>	<b>97,75%</b>	-	<b>4 179 656,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	243 919,48	95 484,52	39,15%	56 986,15	331 086,15
204	Subventions d'équipement versées	77 144,20	44 669,67	57,90%	21 330,33	101 330,33
21	Immobilisations corporelles hors opérations	3 915 349,22	1 592 305,67	40,67%	1 009 893,66	6 472 416,60
23	Immobilisations en cours	55 368,00	-	0,00%	7 992,00	557 992,00
	<b>VOTE PAR OPERATION</b>					<b>3 054 841,48</b>
2009000015	ANRU Théophile Gautier	11 701,74	9 821,98	83,94%		2 200,00
2009000016	ANRU Albert Camus	22 507,46	20 701,64	91,98%		3 300,00
2010000017	ANRU Concession d'aménagement	858 000,00	715 678,80	83,41%		-
2011000019	ANRU Mistral	1 564 000,00	1 544 658,52	98,76%	19 341,48	3 049 341,48
2011000020	Parc urbain Friedberg	165 000,00	141 428,40	85,71%		-
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>6 912 990,10</b>	<b>4 164 749,20</b>	<b>33,13%</b>	<b>1 115 543,62</b>	<b>10 517 666,56</b>
45	<b>Opérations pour le compte de tiers</b>	<b>400 000,00</b>	<b>72 875,09</b>	<b>18,22%</b>	<b>255 276,20</b>	<b>1 175 276,20</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>16 393 869,26</b>	<b>11 363 424,62</b>	<b>69,32%</b>	<b>1 370 819,82</b>	<b>26 000 000,00</b>

CHAPITRE	RECETTES	budget 2016	réalisé 2016	taux réalisation	REPORT	TOTAL
<b>001</b>	<b>Résultat reporté</b>					<b>602 129,41</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	3 245 000,00		0,00%		3 400 000,00
040	Opérations d'ordre	1 317 200,00	1 506 668,68	114,38%		7 921 000,00
041	Opération patrimoniales	4 000 000,00	2 163 846,43	54,10%		3 915 000,00
	<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>8 562 200,00</b>	<b>3 648 587,73</b>	<b>42,62%</b>	-	<b>15 236 000,00</b>
10	Dotations fonds divers	1 757 800,00	3 207 096,47	182,45%		1 131 649,45
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 438 869,26	1 438 869,26	100,00%		450 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	536 000,00	-	0,00%		4 985 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>3 732 669,26</b>	<b>4 645 965,73</b>	<b>392%</b>	-	<b>6 566 649,45</b>
13	Subventions d'investissement	2 777 300,00	2 939 965,87	105,86%	176 288,94	349 788,94
16	Emprunts et dettes	-	-			117 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00	4 771,42	59,64%		9 656,00
21	Immobilisations corporelles	900 000,00	21 927,38			126 000,00
23	Immobilisations en cours	-	543 859,82			
27	Autres immobilisations financières	13 700,00	25 577,60	186,70%		47 500,00
	<b>VOTE PAR OPERATION</b>					<b>1 770 000,00</b>
2007000013	ANRU Charles Péguy		-			
2009000015	ANRU Théophile Gautier		-			
2009000016	ANRU Albert Camus					
2011000019	ANRU Mistral					1 770 000,00
2011000020	Parc Friedberg		-			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>3 699 000,00</b>	<b>3 536 102,09</b>	<b>95,60%</b>		<b>2 419 944,94</b>
45	Opérations pour le compte de tiers	400 000,00	72 875,09	18,22%	255 276,20	1 175 276,20
	<b>TOTAL</b>	<b>16 393 869,26</b>	<b>11 903 530,64</b>	<b>72,61%</b>	<b>431 565,14</b>	<b>26 000 000,00</b>

## **I - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT** se répartissent comme suit :

1. Les dépenses d'équipement représentent 10 517 666,56 € soit 40,45% des dépenses.
2. Les opérations financières, principalement le remboursement du capital de la dette sont évaluées à 4 159 656 € soit 15,99 % des dépenses.
3. Les écritures d'ordre : retracent principalement des écritures comptables liées à des mouvements d'ordre ne donnant pas lieu à décaissement effectif d'un montant de 15 236 000 €, soit 58,6% des dépenses.

### **1. Les principales dépenses d'équipement** comportent notamment :

- ✓ Aménagement Urbain et Maintenance des Bâtiments : 6 652 000 € décomposés dans des travaux de voirie (805 000 €) ; d'entretien des espaces verts (87 000 €) ; des travaux d'assainissement (300 000 €) compensés par une recette d'investissement du même montant ; de l'entretien des bâtiments communaux et des écoles (832 000 €) ; construction de l'école F. Mistral (3 030 000 €) ; des travaux d'infrastructures (944 000 €).
- ✓ Développement du territoire : 2 504 000 € comprenant principalement des travaux de câblages, de réseaux (920 000 €) compensés par une recette d'investissement du même montant ; d'une acquisition de la propriété Michot (1 000 000 €) ; de divers acquisitions foncières (160 000 €).
- ✓ Le renouvellement partiel du parc informatique de la ville et la poursuite de l'informatisation des écoles par l'acquisition de tablettes numériques : 414 000 €.
- ✓ Les services à la population : aménagement de l'école Mistral en matériel et mobilier ; renouvellement de matériel dans les services accueillant du public comme la piscine, la restauration, la petite enfance, le 3<sup>ème</sup> âge, le social, l'enfance... pour un montant de 414 000 €.

**2. Les opérations financières** retracent principalement les mouvements consacrés au remboursement du capital de la dette : 4 159 656 €.

**3. Les opérations d'ordre** retracent les opérations patrimoniales pour ordre 3 915 000 € (écritures d'avances et de soldes de trésorerie accordées dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée à la SADEV pour la réalisation de l'école Mistral). Ces écritures comptables liées à des mouvements d'ordre ne donnent pas lieu à décaissement effectif.

**II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT** se déclinent ainsi :

1. Les recettes financières 6 566 649,45 € représentent 25,25% des recettes.
2. Les opérations d'ordre 15 236 000 € représentent 58,6 % des recettes.
3. Les recettes d'équipement 2 419 944,94 € représentent 9,31% des recettes.

**1. Les recettes financières** sont composées de :

- ✓ L'excédent capitalisé de 2016 (résultat de 2016 affecté en réserves 2017) : 450 000€
- ✓ Le FCTVA : 550 650 €
- ✓ La taxe d'aménagement : 581 000 €
- ✓ Les cessions d'actifs immobilisés (terrains) : 4 985 000 €

**2. Les opérations d'ordre** retracent les écritures en provenance des deux sections :

- ✓ Le virement de la section de fonctionnement : 3 400 000 €
- ✓ Les opérations d'amortissement des immobilisations : 1 292 000 €



- ✓ Les pénalités de renégociation de la dette : 444 000 €
- ✓ Les écritures liées aux réaménagement des emprunts : 6 185 000 €
- ✓ Les écritures patrimoniales dont on retrouve l'équivalent dans les dépenses d'investissement : 3 915 000 €

### **3. Les recettes d'équipement**

Les subventions d'équipement affectées aux opérations du PRU sont rattachées à l'opération de la construction de l'école F. Mistral pour un montant de 1 770 000 €

Les subventions d'investissement encaissées hors ce périmètre sont principalement :

- ✓ La subvention sur l'équipement de matériel adapté aux personnels handicapés de 12 500 €
- ✓ Le produit des amendes de police pour 60 000 €.
- ✓ La subvention de l'Etat concernant la sécurisation des établissements scolaires de 101 000 €

### III – CONCLUSION :

La poursuite de la politique de désendettement entamée par la ville en 2014 laisse apparaître une évolution des flux suivants :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Emprunt réalisé	4 100	3 500	2 700	-	-	-	-
Remboursement du capital	3 305	3 500	3 610	3 575	3 659	4 168	4 102

